

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 1 (1913)

Heft: 5

Artikel: De-ci, de-là...

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248578>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

intellectuelle, en lui procurant des occasions plus fréquentes de délasserment et de repos, en lui faisant reprendre contact avec la nature. Nous lui prêterons aussi notre appui dans la lutte pour de meilleures conditions d'existence. Dans ce but, nous viserons à obtenir des mesures de protection plus complètes, la collaboration féminine dans les bureaux de travail et l'inspection des fabriques, le développement des organisations professionnelles et des assurances. Nous combattons l'influence déprimante du travail mécanique. Les intérêts divergents de l'exploitation économique demandent à être délimités plus équitablement et mis en harmonie avec les exigences de la justice. Déjà, en qualité de maîtresse de maison, de patronne, et d'acheteuse, la femme a de multiples occasions de mettre à l'épreuve ses sentiments de responsabilité et de solidarité.

Il est à supposer que le progrès matériel et technique sera toujours l'œuvre des hommes. Il appartient aux femmes de relever le niveau moral, et d'aplanir les oppositions entre les différentes couches sociales. Le féminisme a d'ailleurs déjà commencé à réaliser cet idéal, et à établir entre ses adhérentes des rapports vraiment humains. C'est qu'il avait d'emblée reconnu le caractère social de ses travaux. Il aspirait à procurer aux femmes, à côté des droits qui ne peuvent être utilisés que par un petit nombre, les avantages d'une protection et d'une justice indispensables à presque toutes. En englobant l'ensemble des femmes dans ses visées d'avenir, en essayant de les adapter aux circonstances du temps présent, le féminisme a pu nous offrir un champ de travail commun, et comme une patrie spirituelle. Car il est de fait qu'une activité commune nous relie sans distinction de classes, de vocations, de confessions, ni même de pays d'origine.

Quelle que soit parmi les formes de cette activité celle qui nous intéresse le plus, que ce soit l'obtention du droit de vote ou la création d'écoles ménagères, ou tout autre encore, peu importe: chacune d'entre nous s'attache à développer l'influence de la femme et à lui donner le maximum d'efficacité au point de vue social. La fin que nous poursuivons, et en laquelle nous avons foi, dépasse notre intérêt personnel et notre existence comme individu. Seule la conscience d'un devoir supérieur a pu créer cet esprit de solidarité qui nous rapproche malgré les divergences de nos conceptions.

Et je dirai en terminant: Nous avons foi en la mission sociale de la femme.

Nous croyons que la civilisation florissante qui nous environne s'épanouira et rayonnera d'une beauté nouvelle, lorsque l'influence féminine se fera sentir dans tous les domaines de la vie commune.

Nous croyons que certaines tares ne disparaîtront de la société que par cette influence.

L'aboutissement de nos revendications ne sera possible que lorsque notre activité pour le bien aura démontré la vérité de nos idées de la façon la plus lumineuse et la plus incontestable. Des milliers d'êtres humains réclament notre aide: enfants menacés d'une mort prématurée, femmes penchées au bord de l'abîme du déshonneur, jeunes gens et jeunes filles auxquels une main secourable doit montrer le chemin à suivre. Ils se tiennent à la porte de nos demeures et encombrant les rues de nos cités. Ne répondrons-nous pas à leur appel?

Que nos cœurs deviennent donc autant de foyers embrasés d'une flamme sacrée qui répand autour d'elle la lumière et la chaleur.

A. SALOMON.

De-ci, De-là...

Plusieurs journaux féministes américains ont publié récemment des articles révélateurs sur le travail des enfants dans les fabriques de conserves. Dans certains Etats (New-York, New-Jersey, Delaware, Maryland), on voit les mères se rendant au travail, vers six ou sept heures du matin, amener avec elles, dans de petits chars, des enfants de quatre ans qui, toute la journée, à côté de leurs frères et de leurs sœurs plus âgés, trieront des pois et des fèves, nettoieront des pommes ou des tomates, enlèveront la queue aux cerises et aux prunes... Leurs petits doigts sont, paraît-il, particulièrement agiles, mais il arrive aussi que toute la famille s'endorme sur son travail. Et les mères qui, dans les temps de presse, besognent fréquemment dix-huit heures sur vingt-quatre, sont obligées de frapper les pauvres petits pour les réveiller. Salaire dérisoire, logements surpeuplés, le reste à l'avenant. Et ce travail, étant généralement accompli en plein air ou sous des hangars, est considéré comme agricole, et par conséquent échappe à la législation ouvrière.

Mais ne nous hâtons pas de crier au scandale en nous drapant dans notre supériorité helvétique. Une thèse de doctorat, récemment présentée à l'Université de Zurich par Mlle K. Wirth, révèle dans l'industrie du tabac, dans le canton d'Argovie, des faits tout aussi inquiétants. Environ 500 enfants au-dessous de onze ans sont employés à « écôter » les feuilles de tabac. Un cinquième d'entre eux travaille de 1 à 3 heures par jour; trois cinquièmes de 3 à 6 heures, et le reste de 6 à 8 heures — en plus des heures d'école, bien entendu! de sorte que certains enfants (n'oublions pas qu'aucun de ceux-là n'a plus de onze ans) sont astreints à un travail de 13 heures par jour. On trouve même, parmi ces minuscules ouvriers, des enfants qui ne sont pas encore en âge d'aller à l'école. Comme partout, ce sont les salaires trop bas qui obligent les parents à se procurer de la sorte un gain supplémentaire, la paye d'un père de famille n'étant guère que de 3 francs par jour. — De plus, l'industrie du tabac est très malsaine, à cause des poussières et des émanations qui se dégagent des feuilles; aussi 64 % des ouvriers sont-ils impropres au service militaire, et 20 % des enfants condamnés à la tuberculose. « Ne vaudrait-il pas mieux, dit avec raison le *Freie Schweizer Arbeiter*, auquel nous empruntons ces détails, construire quelques sanatoriums de moins, et nous préoccuper davantage des salaires et des conditions de travail de ces familles argoviennes? » Ce serait, en tout cas, l'application de la maxime: *prévenir vaut mieux que guérir*, et un argument de plus en faveur de la réglementation du travail à domicile, que nous ne cessons de demander.

* * *

D'après le *New York Sun*, il y aurait, aux Etats-Unis, environ 2500 femmes pasteurs. Et il est intéressant de constater que, contrairement à l'opinion répandue que la femme est généralement de tendances conservatrices, la majorité de ces femmes pasteurs se rattachent aux Eglises unitaires et universalistes, c'est-à-dire à celles qui sont le plus avancées au point de vue doctrinal.

* * *

Dans une usine de Birmingham, raconte *The Vote*, des jeunes filles, employées au timbrage mécanique des plumes, reçoivent le salaire princier de 2 fr. 50 les 155 grosses. (La grosse vaut douze douzaine d'unités.) Or, une ouvrière expérimentée ne put accomplir ce travail qu'en une semaine. Si bien que le jour de la paye, « par pitié et par charité », dit textuellement l'employeur, on lui donna 3 francs en plus. La semaine suivante, les prix ayant varié, on lui paya 2 fr. 90 pour 155 grosses, et 1 fr. 45 pour une autre série de 75 grosses; puis, de nouveau, « par pitié et par charité », 60 centimes. Le résultat total d'une semaine de travail, et d'un accès de pitié et de charité, atteignit donc: **4 fr. 95.**

A travers les Sociétés

Sous cette rubrique, nous réservons toujours une place dans nos colonnes aux informations que les Sociétés féminines ou d'intérêt féminin de la Suisse romande désirent communiquer à nos lecteurs: annonces de conférences d'intérêt général, brefs comptes-rendus de séances, programmes d'activité, etc. Les textes destinés à cette rubrique doivent être envoyés à la rédaction du Mouvement Féministe avant le 30 de chaque mois, dernier délai.